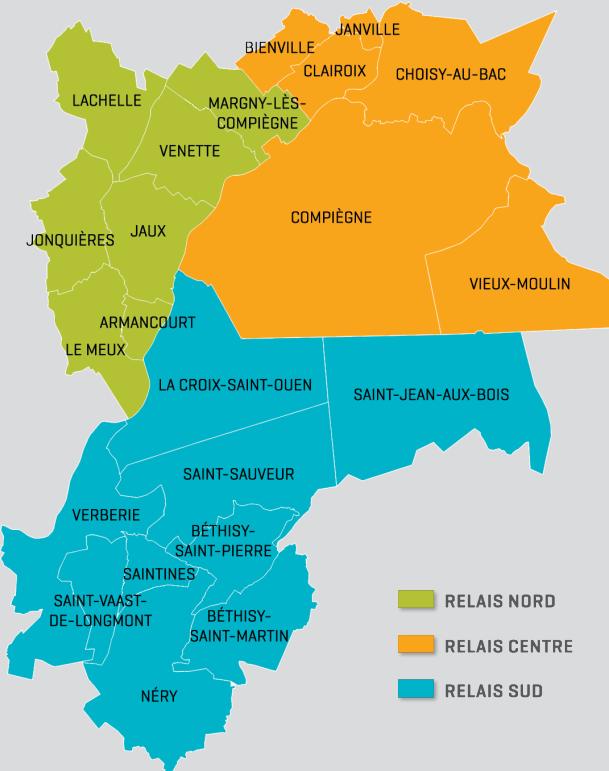


Pour vous situer



RELAIS NORD

Tél. 03 44 38 58 33

relaisnord@agglo-compiegne.fr

RELAIS CENTRE

Tél. 03 44 38 58 32

relaiscentre@agglo-compiegne.fr

RELAIS SUD

Tél. 03 44 38 58 31

relaissud@agglo-compiegne.fr



ACCUEIL & RENDEZ-VOUS

lundi : 13 h 30 - 17 h

du mardi au vendredi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h

(rendez-vous possible sur l'antenne de Verberie
et après 17 h, sur demande)



LIEU D'ACCUEIL

Complexe du Puy du Roy
5 bis, rue Charles FAROUX
60200 COMPIÈGNE



<http://www.agglo-compiegne.fr>
rubrique « petite enfance »



Simplifiez-vous la vie
pour confier ou accueillir
un enfant



Un service gratuit, ouvert à toutes les familles
et aux professionnels de l'accueil à domicile

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Nommé Relais Petite Enfance de l'ARC, ce service de proximité est le **lieu central d'information sur tous les modes d'accueil** pour les parents, les assistants maternels et les gardes à domicile.

Le relais a pour objectif :

- ~ d'accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil,
- ~ d'informer tous les professionnels de l'accueil individuel sur les métiers de la petite enfance,
- ~ d'offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

Animé par des professionnelles de la petite enfance, le Relais assure les principes de **neutralité** et de **confidentialité**.

Le service permet de faciliter les échanges de pratiques et ainsi **tisser des liens** entre parents, enfants et assistants maternels, liens essentiels à l'épanouissement et au bien-être de tous !



Le Relais propose aussi **aux jeunes enfants** des lieux de rencontre et de socialisation au travers :

- des ateliers d'éveil, des spectacles, des fêtes,
- des animations en partenariat avec les structures locales.

PARENTS ou FUTURS PARENTS

Le Relais Petite Enfance vous propose :

- de vous écouter, de prendre en compte votre demande et de vous orienter,
- de vous informer sur l'ensemble des modes d'accueil (collectifs ou individuels) présents sur tout le territoire,
- de vous accompagner dans la mise en relation avec les professionnels de l'accueil individuel en vous communiquant la liste des assistants maternels disponibles pour l'accueil de vos enfants,
- de vous soutenir dans l'appropriation de vos droits et obligations en tant que parent – particulier employeur : contrat de travail, Caf, aides ou allocations, impôts...



ASSISTANTS MATERNELS GARDE À DOMICILE

- de vous délivrer toutes les informations nécessaires sur le cadre d'exercice du métier et de ses évolutions,
- de transmettre vos disponibilités aux parents à la recherche d'un mode d'accueil,
- de vous informer et de vous assister dans le cadre de votre démarche sur le site monenfant.fr,
- de vous offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges,
- de vous apporter un soutien dans vos pratiques quotidiennes,
- de vous faciliter l'accès à la formation professionnelle,

